

Appel à projets 2019 pour le repeuplement de l'Anguille

Dossier de candidature
August 2019

APPEL À PROJETS

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec le soutien technique et financier de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), lancent un appel à projets pour le repeuplement de l'anguille en France pour la campagne de pêche 2019-2020. L'appel à projets financera un certain nombre de projets de repeuplement dans les Unités de gestion de l'anguille suivantes : Artois-Picardie, Seine-Normandie, Bretagne, Loire, Garonne-Dordogne-Charente et Adour. Il est ouvert à tous les acteurs de la protection de la biodiversité : collectivités territoriales, organisations de producteurs, associations de pêcheurs professionnels fluviaux, associations de pêcheurs amateurs, associations de protection de poissons migrateurs, associations impliquées dans la gestion de la pêche ou des marais littoraux, comités des pêches, ONG...

La date limite de dépôt des projets est fixée au 5 août 2019 à minuit. Le comité de sélection national évaluera les candidatures le 10 septembre 2019.

Plan national de gestion de l'anguille - AFB

À

À À